

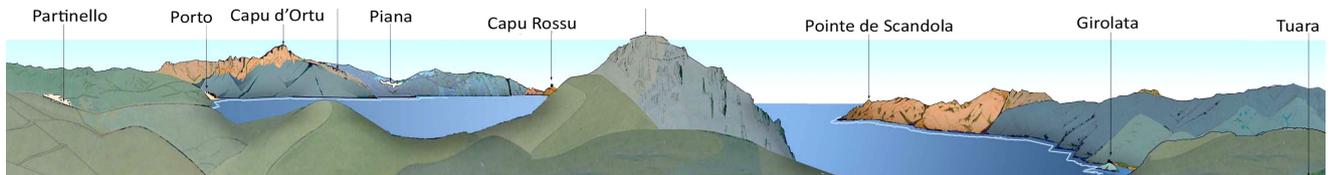
**Projet d'aménagement qualitatif et
fonctionnel de la marine de Porto
(commune Ota)**

Dossier cas par cas
Rive Gauche du Porto

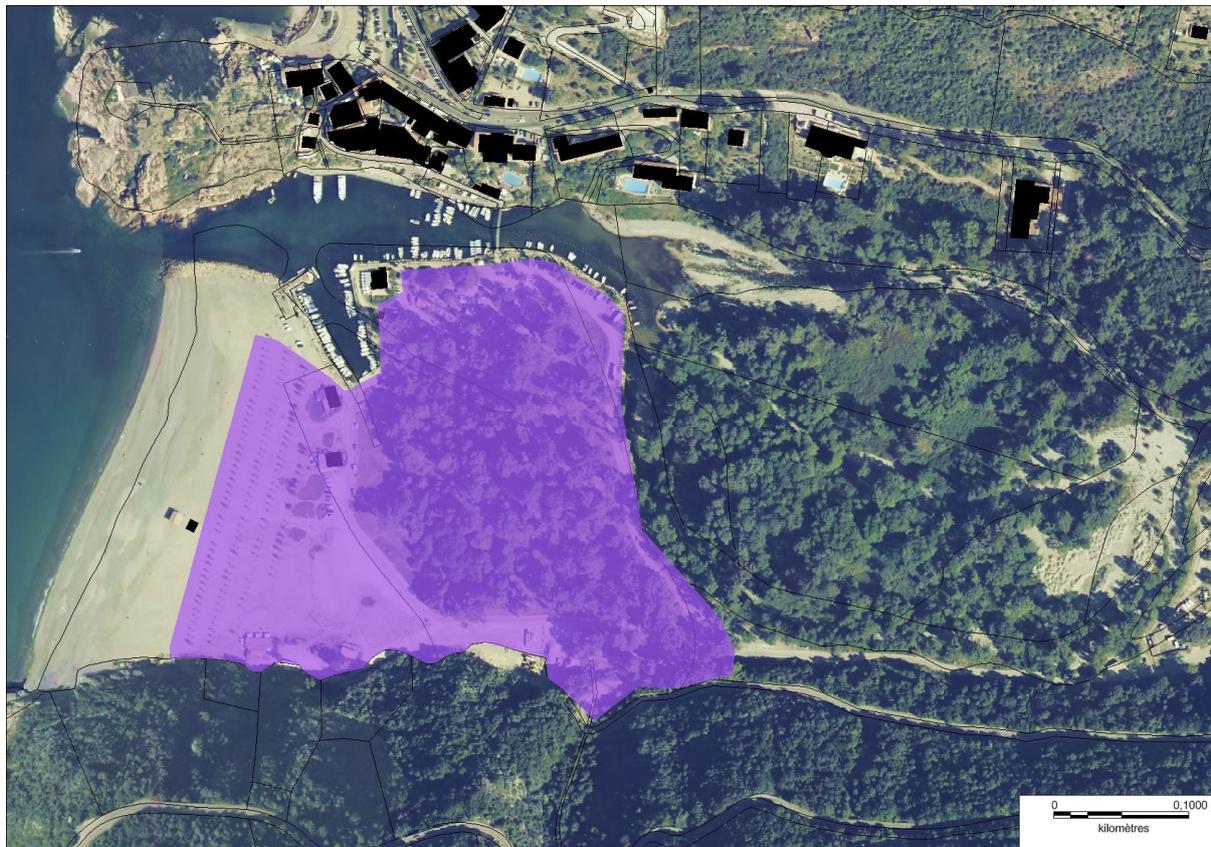
COMPLEMENT FAUNE

SITE DU PROJET :

**La marine de Porto, cœur battant du site classé au patrimoine mondial de
l'UNESCO**



Localisation du projet



Site d'intervention sur la Rive Gauche du Porto

Situé en NATURA 2000, le projet a étudié les impacts possibles sur la faune et la flore. On considérera tout particulièrement l'avifaune et les amphibiens qui peuvent être concernés par cette partie terrestre du périmètre NATURA 2000. An absence d'interaction avec le milieu marin, on considéra que les incidences sur les espèces marines sont inexistantes.

Concernant les oiseaux deux catégories :

- les espèces dont la vie se déroule essentiellement en mer à savoir Balbuzard pêcheur, cormoran huppé, goéland d'Audouin : elles ne sont pas concernées par ces espaces de dunes et de boisements qui ne répondent pas à leur habitat et leur mode de vie. Les aménagements réalisés ne perturbent pas leur habitat et leur cycle de vie.
- les espèces pigeon, aigle royal évoluent de manière générale dans des espaces plus en altitude et rocheux, éloignés des zones fréquentés. Le projet n'affecte pas leur habitat.
- Les espèces suivantes Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou et Fauvette sarde et Pipit rousseline présentent notamment en période de reproduction et étant concernées par les berges et boisements sont concernées par le site. Toutefois, leur habitat occupe des surfaces très vastes dans les environs immédiats du site qui ne sont pas fréquentés accueillant le projet d'une part et d'autre part, le projet améliore les impacts. En effet, le projet induit :

- une augmentation des surfaces arborées et enherbées propice à la nidification et au nourrissage par des plantations locales (arbres et haies arbustives) et création des noues
- une réduction des nuisances induites par les moteurs de véhicules le long de berges
- une canalisation des circulations piétonnes sur le site qui permet de maintenir des zones calmes notamment en sous-bois

→ une information du public permettra le sensibiliser à la présence de ces espèces.

En conclusion, le projet n'a pas d'incidences négatives sur l'habitat et améliore le site en faveur des oiseaux par la réorganisation des circulations.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproduction à savoir entre avril et octobre.

Concernant les amphibiens quant à eux, sont présents dans les zones humides et fraîches des berges et des sous-bois. La réorganisation du site va permettre :

- de réduire la présence de véhicules aux abords de berges et donc les nuisances ou les risques de destruction accidentelle de l'espèce par les voitures
- de réduire les surfaces enrobées
- d'augmenter les surfaces enherbées et fraîches avec la réalisation des noues
- de canaliser les circulations piétonnes dans le sous bois, alors qu'aujourd'hui elles sont aléatoires et donc source de destructions involontaires (piétinement) et de perturbations involontaires de l'habitat et du cycle de vie

En conclusion, le projet améliore le site en faveur des amphibiens.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproductions à savoir mars-avril – mai.

Conclusions générales :

En absence de défrichement, de déboisement, il n'y a pas d'incidences sur les habitats existants ; le projet va étendre la naturalité du site et réduire les impacts négatifs sur le site du fait de la fréquentation non encadrée (circulation anarchique, stationnement aléatoire, piétinement....).

Le projet ne renforce pas la capacité d'accueil du site, il réorganise.

Au regard des espèces présentes sur le site, les travaux se feront entre octobre et février.

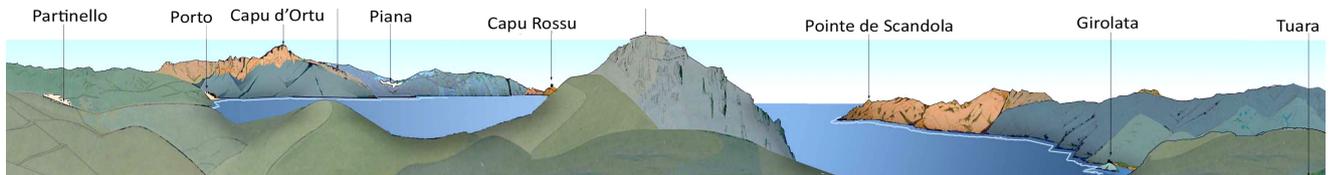
**Projet d'aménagement qualitatif et
fonctionnel de la marine de Porto
(commune Ota)**

Dossier cas par cas
Rive Gauche du Porto

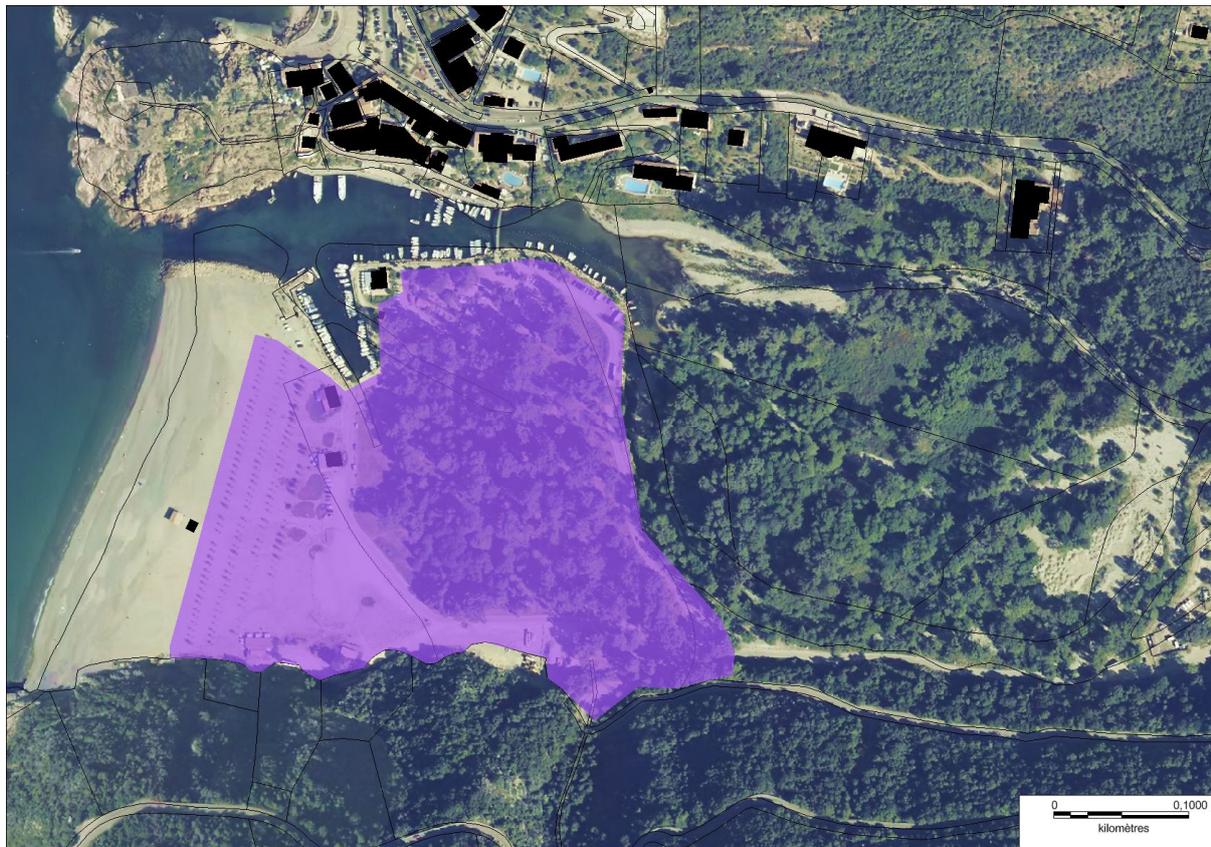
COMPLEMENT FAUNE

SITE DU PROJET :

**La marine de Porto, cœur battant du site classé au patrimoine mondial de
l'UNESCO**



Localisation du projet



Site d'intervention sur la Rive Gauche du Porto

Situé en NATURA 2000, le projet a étudié les impacts possibles sur la faune et la flore. On considérera tout particulièrement l'avifaune et les amphibiens qui peuvent être concernés par cette partie terrestre du périmètre NATURA 2000. An absence d'interaction avec le milieu marin, on considéra que les incidences sur les espèces marines sont inexistantes.

Concernant les oiseaux deux catégories :

- les espèces dont la vie se déroule essentiellement en mer à savoir Balbuzard pêcheur, cormoran huppé, goéland d'Audouin : elles ne sont pas concernées par ces espaces de dunes et de boisements qui ne répondent pas à leur habitat et leur mode de vie. Les aménagements réalisés ne perturbent pas leur habitat et leur cycle de vie.
- les espèces pigeon, aigle royal évoluent de manière générale dans des espaces plus en altitude et rocheux, éloignés des zones fréquentés. Le projet n'affecte pas leur habitat.
- Les espèces suivantes Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou et Fauvette sarde et Pipit rousseline présentent notamment en période de reproduction et étant concernées par les berges et boisements sont concernées par le site. Toutefois, leur habitat occupe des surfaces très vastes dans les environs immédiats du site qui ne sont pas fréquentés accueillant le projet d'une part et d'autre part, le projet améliore les impacts. En effet, le projet induit :

- une augmentation des surfaces arborées et enherbées propice à la nidification et au nourrissage par des plantations locales (arbres et haies arbustives) et création des noues
- une réduction des nuisances induites par les moteurs de véhicules le long de berges
- une canalisation des circulations piétonnes sur le site qui permet de maintenir des zones calmes notamment en sous-bois

→ une information du public permettra le sensibiliser à la présence de ces espèces.

En conclusion, le projet n'a pas d'incidences négatives sur l'habitat et améliore le site en faveur des oiseaux par la réorganisation des circulations.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproduction à savoir entre avril et octobre.

Concernant les amphibiens quant à eux, sont présents dans les zones humides et fraîches des berges et des sous-bois. La réorganisation du site va permettre :

- de réduire la présence de véhicules aux abords de berges et donc les nuisances ou les risques de destruction accidentelle de l'espèce par les voitures
- de réduire les surfaces enrobées
- d'augmenter les surfaces enherbées et fraîches avec la réalisation des noues
- de canaliser les circulations piétonnes dans le sous bois, alors qu'aujourd'hui elles sont aléatoires et donc source de destructions involontaires (piétinement) et de perturbations involontaires de l'habitat et du cycle de vie

En conclusion, le projet améliore le site en faveur des amphibiens.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproductions à savoir mars-avril – mai.

Conclusions générales :

En absence de défrichement, de déboisement, il n'y a pas d'incidences sur les habitats existants ; le projet va étendre la naturalité du site et réduire les impacts négatifs sur le site du fait de la fréquentation non encadrée (circulation anarchique, stationnement aléatoire, piétinement....).

Le projet ne renforce pas la capacité d'accueil du site, il réorganise.

Au regard des espèces présentes sur le site, les travaux se feront entre octobre et février.

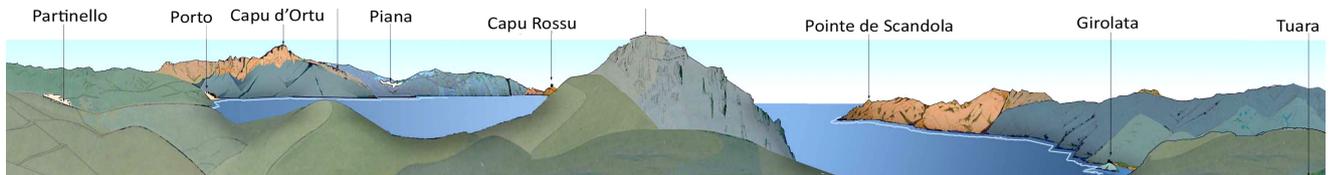
**Projet d'aménagement qualitatif et
fonctionnel de la marine de Porto
(commune Ota)**

Dossier cas par cas
Rive Gauche du Porto

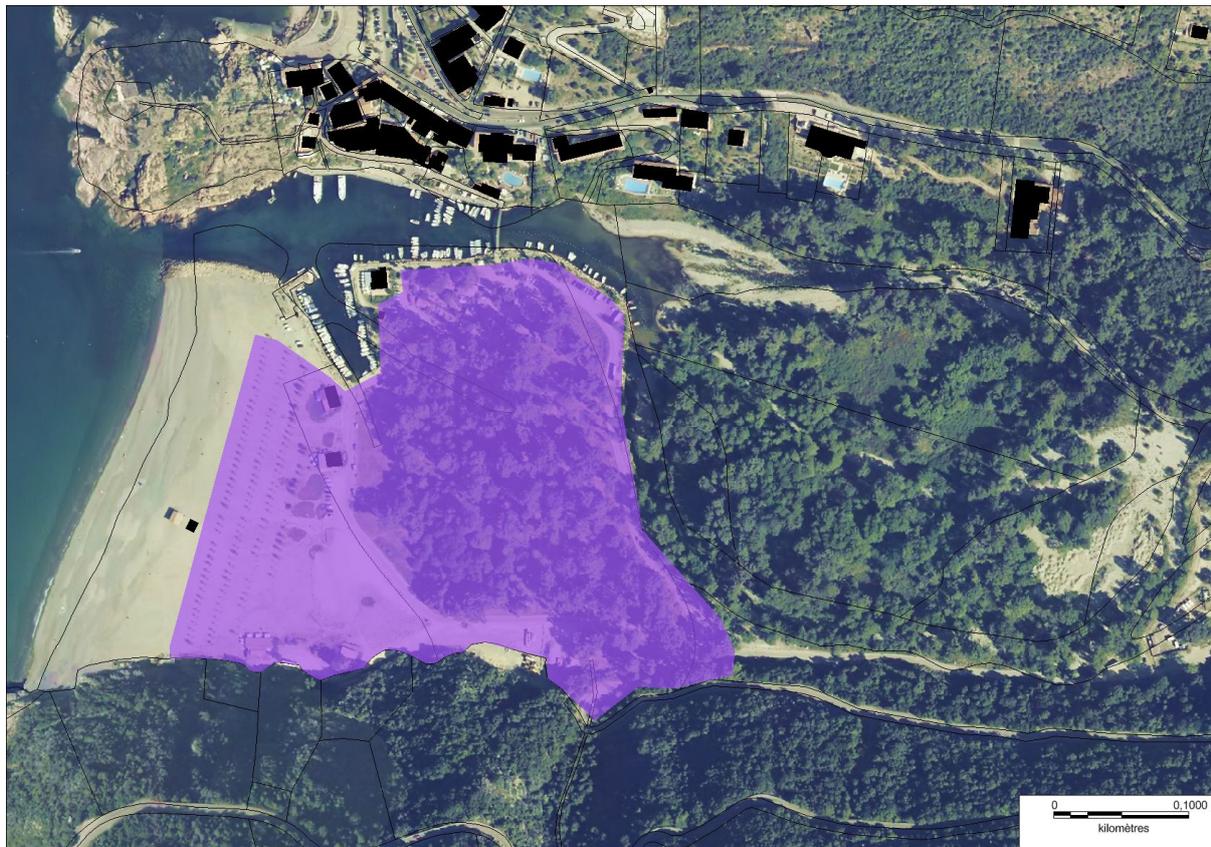
COMPLEMENT FAUNE

SITE DU PROJET :

**La marine de Porto, cœur battant du site classé au patrimoine mondial de
l'UNESCO**



Localisation du projet



Site d'intervention sur la Rive Gauche du Porto

Situé en NATURA 2000, le projet a étudié les impacts possibles sur la faune et la flore. On considérera tout particulièrement l'avifaune et les amphibiens qui peuvent être concernés par cette partie terrestre du périmètre NATURA 2000. An absence d'interaction avec le milieu marin, on considéra que les incidences sur les espèces marines sont inexistantes.

Concernant les oiseaux deux catégories :

- les espèces dont la vie se déroule essentiellement en mer à savoir Balbuzard pêcheur, cormoran huppé, goéland d'Audouin : elles ne sont pas concernées par ces espaces de dunes et de boisements qui ne répondent pas à leur habitat et leur mode de vie. Les aménagements réalisés ne perturbent pas leur habitat et leur cycle de vie.
- les espèces pigeon, aigle royal évoluent de manière générale dans des espaces plus en altitude et rocheux, éloignés des zones fréquentés. Le projet n'affecte pas leur habitat.
- Les espèces suivantes Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou et Fauvette sarde et Pipit rousseline présentent notamment en période de reproduction et étant concernées par les berges et boisements sont concernées par le site. Toutefois, leur habitat occupe des surfaces très vastes dans les environs immédiats du site qui ne sont pas fréquentés accueillant le projet d'une part et d'autre part, le projet améliore les impacts. En effet, le projet induit :

- une augmentation des surfaces arborées et enherbées propice à la nidification et au nourrissage par des plantations locales (arbres et haies arbustives) et création des noues
- une réduction des nuisances induites par les moteurs de véhicules le long de berges
- une canalisation des circulations piétonnes sur le site qui permet de maintenir des zones calmes notamment en sous-bois

→ une information du public permettra le sensibiliser à la présence de ces espèces.

En conclusion, le projet n'a pas d'incidences négatives sur l'habitat et améliore le site en faveur des oiseaux par la réorganisation des circulations.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproduction à savoir entre avril et octobre.

Concernant les amphibiens quant à eux, sont présents dans les zones humides et fraîches des berges et des sous-bois. La réorganisation du site va permettre :

- de réduire la présence de véhicules aux abords de berges et donc les nuisances ou les risques de destruction accidentelle de l'espèce par les voitures
- de réduire les surfaces enrobées
- d'augmenter les surfaces enherbées et fraîches avec la réalisation des noues
- de canaliser les circulations piétonnes dans le sous bois, alors qu'aujourd'hui elles sont aléatoires et donc source de destructions involontaires (piétinement) et de perturbations involontaires de l'habitat et du cycle de vie

En conclusion, le projet améliore le site en faveur des amphibiens.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproductions à savoir mars-avril – mai.

Conclusions générales :

En absence de défrichement, de déboisement, il n'y a pas d'incidences sur les habitats existants ; le projet va étendre la naturalité du site et réduire les impacts négatifs sur le site du fait de la fréquentation non encadrée (circulation anarchique, stationnement aléatoire, piétinement....).

Le projet ne renforce pas la capacité d'accueil du site, il réorganise.

Au regard des espèces présentes sur le site, les travaux se feront entre octobre et février.

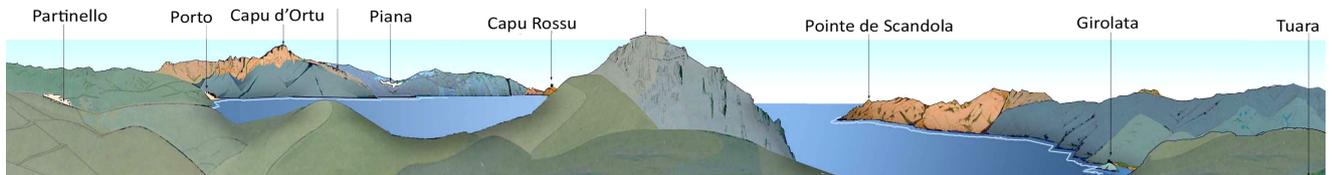
**Projet d'aménagement qualitatif et
fonctionnel de la marine de Porto
(commune Ota)**

Dossier cas par cas
Rive Gauche du Porto

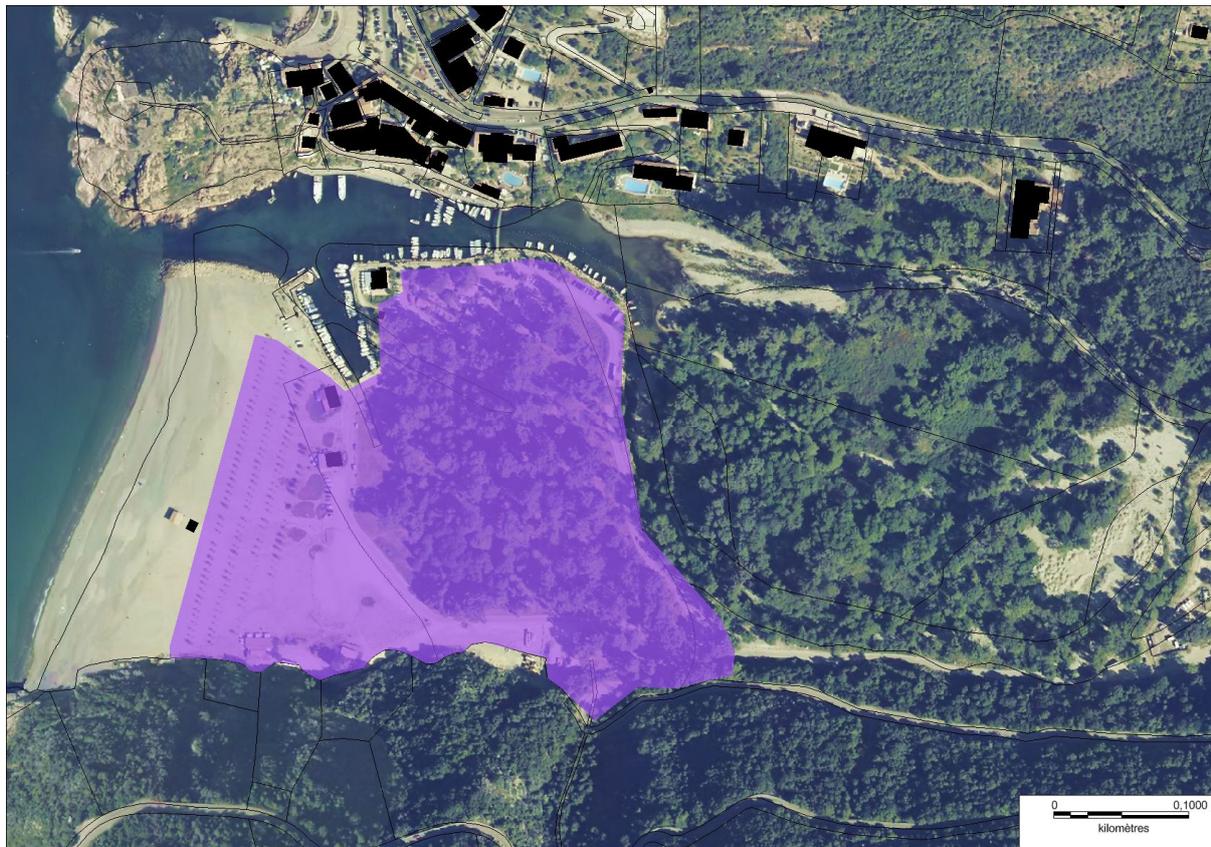
COMPLEMENT FAUNE

SITE DU PROJET :

**La marine de Porto, cœur battant du site classé au patrimoine mondial de
l'UNESCO**



Localisation du projet



Site d'intervention sur la Rive Gauche du Porto

Situé en NATURA 2000, le projet a étudié les impacts possibles sur la faune et la flore. On considérera tout particulièrement l'avifaune et les amphibiens qui peuvent être concernés par cette partie terrestre du périmètre NATURA 2000. An absence d'interaction avec le milieu marin, on considéra que les incidences sur les espèces marines sont inexistantes.

Concernant les oiseaux deux catégories :

- les espèces dont la vie se déroule essentiellement en mer à savoir Balbuzard pêcheur, cormoran huppé, goéland d'Audouin : elles ne sont pas concernées par ces espaces de dunes et de boisements qui ne répondent pas à leur habitat et leur mode de vie. Les aménagements réalisés ne perturbent pas leur habitat et leur cycle de vie.
- les espèces pigeon, aigle royal évoluent de manière générale dans des espaces plus en altitude et rocheux, éloignés des zones fréquentés. Le projet n'affecte pas leur habitat.
- Les espèces suivantes Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou et Fauvette sarde et Pipit rousseline présentent notamment en période de reproduction et étant concernées par les berges et boisements sont concernées par le site. Toutefois, leur habitat occupe des surfaces très vastes dans les environs immédiats du site qui ne sont pas fréquentés accueillant le projet d'une part et d'autre part, le projet améliore les impacts. En effet, le projet induit :

- une augmentation des surfaces arborées et enherbées propice à la nidification et au nourrissage par des plantations locales (arbres et haies arbustives) et création des noues
- une réduction des nuisances induites par les moteurs de véhicules le long de berges
- une canalisation des circulations piétonnes sur le site qui permet de maintenir des zones calmes notamment en sous-bois

→ une information du public permettra le sensibiliser à la présence de ces espèces.

En conclusion, le projet n'a pas d'incidences négatives sur l'habitat et améliore le site en faveur des oiseaux par la réorganisation des circulations.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproduction à savoir entre avril et octobre.

Concernant les amphibiens quant à eux, sont présents dans les zones humides et fraîches des berges et des sous-bois. La réorganisation du site va permettre :

- de réduire la présence de véhicules aux abords de berges et donc les nuisances ou les risques de destruction accidentelle de l'espèce par les voitures
- de réduire les surfaces enrobées
- d'augmenter les surfaces enherbées et fraîches avec la réalisation des noues
- de canaliser les circulations piétonnes dans le sous bois, alors qu'aujourd'hui elles sont aléatoires et donc source de destructions involontaires (piétinement) et de perturbations involontaires de l'habitat et du cycle de vie

En conclusion, le projet améliore le site en faveur des amphibiens.
Le projet sera mis en œuvre en dehors des périodes de reproductions à savoir mars-avril – mai.

Conclusions générales :

En absence de défrichement, de déboisement, il n'y a pas d'incidences sur les habitats existants ; le projet va étendre la naturalité du site et réduire les impacts négatifs sur le site du fait de la fréquentation non encadrée (circulation anarchique, stationnement aléatoire, piétinement....).

Le projet ne renforce pas la capacité d'accueil du site, il réorganise.

Au regard des espèces présentes sur le site, les travaux se feront entre octobre et février.